



Pétition pour la revalorisation du statut d'interprète en langue des signes Française - français au sein de la Convention Collective Nationale 66

Une majorité d'interprètes en LSF-français travaille au sein de structures soumises à la CCN 66, laquelle ne reconnaît pas leur niveau de qualification effectif.

L'évolution du métier d'interprète depuis la création de la CCN 66 et notamment la mise en place d'un Master « Interprétariat en LSF-français » n'a pas été prise en compte. Il est pourtant exigé lors des entretiens d'embauche dans les établissements employeurs.

Notre salaire continue d'être aligné sur celui des éducateurs spécialisés (bac + 2) alors que notre diplôme est un Master à finalité professionnelle (bac + 5), donc un diplôme de niveau 1 !

Nous revendiquons donc le droit de voir notre diplôme reconnu au même titre que celui des psychologues, qui est un diplôme de même niveau.

Par conséquent, nous demandons la reconnaissance effective de notre métier, via un alignement sur la Grille de salaire des Cadres de Classe 3 et de Niveau 1 de la convention 66.

Dans l'attente de cette reconnaissance, nous demandons que s'ouvrent dans nos établissements des négociations visant à une revalorisation de nos salaires, par le biais d'une prime différentielle qui permettra un alignement sur des diplômes de niveau équivalent au nôtre.

Nous demandons aux présidents des associations qui nous emploient de nous soutenir ouvertement et par écrit auprès de leur syndicat employeur.

Nom / Prénom	Profession	Nom et adresse de l'établissement

**Syndicat CGT Santé Privée et Action Sociale Privée de Brest
Union Locale CGT de Brest**

- 2 place Edouard Mazé 29200 BREST • Tél. : 02 98 80 09 29 •
- Email : ulcgtbrest@wanadoo.fr •